

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier QB54

Comité Particulier de l'application :
 QB54 Système de bardages rapportés

Président : Stéphane Fayard, **SOPREMA**
Vice-Président : Benoit BUSSON, **CSTB**
Secrétaire : Valérie FUMERAND, **CSTB**

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant							
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)				
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans		
Collège utilisateurs* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 6 personnes	LAMBERT	FAYNOT	19/06/2023											
	FAYARD-	SOPREMA	19/06/2023											
	MONNOT	SOCATEB	19/06/2023											
	FERRIERES	SIETECH	19/06/2023											
	TOLLERET	ETANCO	24/11/2023											
Collège fabricant* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 6 personnes	POULLOT	ETEX Exterior Fance	19/06/2023				DORE	ETEX Exterior Fance	12/06/2023					
	DEGIOANNI	VETISOL	19/06/2023											
	BEAUPERE	ALPHACAN	19/06/2023											
	LECOEUR	FUNDERMAX	07/09/2023											
Collège organisme technique et administratifs* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel :	PLAGNOL	APAVE	19/06/2023											
	Mme ETIENNE	SOCOTEC	19/06/2023											
	DIB	QUALICONSULT	19/06/2023											

1 à 6 personnes	PAJARES	CSTB	19/06/2023									
-----------------	---------	------	------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) Le nombre et l'intitulé des collègues sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Le symbole x signifie que le membre n'a pas autorisé la publication des informations le concernant sur le site internet du CSTB.

Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidences (trait, grisé, gras...)

**Composition nominative n°03 approuvée le :
01/03/2024**

Par le responsable d'application Benoit BUSSON :